

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé, à la salle des fêtes de la commune de Chantérac sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, LATREILLE Anne, CHEVALIER Cécile, DAGUT Jérôme, ESTEVE Morgane, HERBERT Francis, LAMBERT Nicolas, DUMONTEIL Evelyne, MOZÉ Audric, TOMY Julien, VACHE Marie-Laurence

ABSENTE : MATHIAS Catherine (Pouvoir donné à ESTEVE Morgane)

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mars 2022

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Délibération n° 16/2022 : Vote des taux d'imposition des taxes locales-Année 2022

Monsieur Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

- ▶ taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés bâties : 46,57 %
- ▶ taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés non bâties : 70,30 %

Délibération n° 17/2022 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Budget Communal

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	97 835.99
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	5 069.33
C Résultat à affecter	102 905.32
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	- 31 987.61
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	31 051.68
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	935.93
AFFECTATION = C. = G. + H.	102 905.32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	935.93
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	101 969.39
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n° 18/2022 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Logements Sociaux

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	21 330.00
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	42 754.31
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	64 084.31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	- 2 430.84
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	- 20 000.00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	22 430.84
AFFECTATION = C. = G. + H.	64 084.31
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	22 430.84
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	41 653.47
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n° 19/2022 : Vote du Budget Principal – année 2022

Monsieur Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- **Vote le budget primitif** de la commune pour 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : 619 716,94 €
- en section d'Investissement : 1 253 023,03 €

Délibération n° 20/2022 : Vote du Budget Assainissement – Année 2022

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget assainissement pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget assainissement 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section d'Exploitation : 103 381,49 €
- Section d'Investissement : 232 903,75 €

Délibération n° 21/2022 : Vote du Budget Lotissement – année 2022

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Lotissement pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget Lotissement 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 196 987,24 €
- Section d'Investissement : 354 983,74 €

Délibération n° 22/2022 : Vote du Budget Logements Sociaux – année 2022

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Logements Sociaux pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget Logements Sociaux 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 60 040,47 €
- Section d'Investissement : 85 312,43 €

Délibération n° 23/2022 : Travaux de Rénovation, mise en conformité et extension de la salle De Fêtes de la Commune de Chantérac**- Mission type S.P.S. (Sécurité, Protection, Santé)**

Pour réaliser des travaux de rénovation, mise en conformité et extension de la Salle des Fêtes de la Commune de Chantérac, il est nécessaire de confier une mission type S.P.S. (Sécurité, protection, santé) à un organisme.

Une consultation a donc été engagée. Trois cabinets ont été consultés :

- BUREAU VERITAS, 131, boulevard du Petit Change 24054 PERIGUEUX
- A.P.A.V.E SUD EUROPE, 24054 PERIGUEUX,
- SOCOTEC 35 Rue du général Morand 24000 PERIGUEUX.

Deux propositions ont été reçues en mairie :

- BUREAU VERITAS, 131, boulevard du Petit Change 24054 PERIGUEUX
- SOCOTEC 35 Rue du général Morand 24000 PERIGUEUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de : SOCOTEC Agence Construction Périgueux, ayant fait l'offre la mieux disante, pour un montant de 3 300 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant pour le compte de la Commune.

Délibération n° 24/2022 : Travaux de Rénovation, mise en conformité et extension de la salle Des Fêtes De la Commune de Chantérac**- Mission de Contrôle Technique**

Pour réaliser des travaux de rénovation, mise en conformité et extension de la Salle des Fêtes de la Commune de Chantérac, il est nécessaire de confier une mission type CONTROLE TECHNIQUE à un organisme.

Une consultation a donc été engagée. Trois cabinets ont été consultés :

- BUREAU VERITAS, 131, boulevard du Petit Change 24054 PERIGUEUX
- A.P.A.V.E SUD EUROPE, 24054 PERIGUEUX,
- SOCOTEC 35 Rue du général Morand 24000 PERIGUEUX.

Deux propositions ont été reçues en mairie :

- BUREAU VERITAS, 131, boulevard du Petit Change 24054 PERIGUEUX
- SOCOTEC 35 Rue du général Morand 24000 PERIGUEUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de : SOCOTEC Agence Construction Périgueux, ayant fait l'offre la mieux disante, pour un montant de 5 255 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant pour le compte de la Commune.

Délibération n° 25/2022 : Travaux de Rénovation, mise en conformité et extension de la salle de la Commune de Chantérac**- ETUDE GEOTECHNIQUE**

Pour réaliser des travaux de rénovation, mise en conformité et extension de la Salle des Fêtes de la Commune de Chantérac, il est nécessaire d'effectuer une Etude Géotechnique.

Une consultation a donc été engagée. Quatre propositions ont été reçues en mairie.

Celles de :

- ECR environnement 33610 CANEJAN
- FONDASOL33600 PESSAC
- OPTISOL 24700 MONTPON MENESTEROL
- GÉOFONDATION 33610 CESTA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de SARL OPTISOL 24 ayant fait l'offre la mieux disante pour un montant de 4 200 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant pour le compte de la Commune.

Délibération n° 26/2022 : : Gratifications Stagiaires 2022

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la mairie de Chantérac est régulièrement sollicitée pour recevoir des stagiaires.

La mairie a accueilli un stagiaire, dans le cadre d'observation en milieu professionnel, une stagiaire, dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Monsieur Le Maire expose que ces stagiaires ont apporté une contribution à l'exécution des missions des services. Ils peuvent, par conséquent justifier le versement d'une gratification.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement d'une gratification d'un montant de :

- 50 euros pour le stagiaire suivant :
 - ▶ LESCOUTRA Evan
- 50 euros par semaine pour la stagiaire en insertion :
 - ▶ MORTESSAGNE Marie-Hélène : 200,00 euros pour 04 semaines.

Récapitulatif des délibérations prises

Délibération n° 16/2022 : Vote des taux d'imposition des taxes locales-Année 2022

Délibération n° 17/2022 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Communal

Délibération n° 18/2022 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Logements Sociaux

Délibération n° 19/2022 : Vote du Budget Principal – année 2022

Délibération n° 20/2022 : Vote du Budget Assainissement – année 2022

Délibération n° 21/2022 : Vote du Budget Lotissement – année 2022

Délibération n° 22/2022 : Vote du Budget Logements Sociaux – année 2022

Délibération n° 23/2022 : Travaux de Rénovation, mise en conformité et extension de la salle
Des Fêtes de la Commune de Chantérac
Mission type S.P.S. (Sécurité, Protection, Santé)

Délibération n° 24/2022 : Travaux de Rénovation, mise en conformité et extension de la salle
Des fêtes de la Commune de Chantérac
Mission de Contrôle Technique

Délibération n° 25/2022 : Travaux de Rénovation, mise en conformité et extension de la salle
Des Fêtes de la Commune de Chantérac
Etude Géotechnique

Délibération n° 26/2022 : Gratifications Stagiaires 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h30.